

BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez M. Reboux, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez MM. Havas, Laflotte-Bullier, 4, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 43, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 15, 7 38, 9 36, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 22, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 29, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 31, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 10

ROUBAIX, 29 JUIN 1873

### La fausse guerre religieuse.

L'élection de M. Thurgny dans la Nièvre a été invalidée; les faits qu'ont motivés cette résolution de l'Assemblée sont la répétition de ceux qui se sont produits dans presque tous les départements. Un candidat conservateur se présente-t-il? Chacun dans sa contrée, le connaît, l'apprécie, l'estime, on l'a vu pendant des périodes douloureuses donner les preuves du plus ardent patriotisme, on l'a vu répandant autour de lui ses bienfaits, prodiguant ses conseils contre cet homme estimé de tous, malgré certaines discussions politiques, que font les radicaux; exploitant les plus mauvaises passions, les plus ridicules préjugés, sachant qu'au fond de leurs attaques, il n'existe rien de fondé, ils tirent des placards dans lesquels ils diffament le candidat conservateur, l'accusent de vouloir ramener la Dîme, le Cens, la Corvée, les Droits féodaux; toutes ces absurdités, les habiles les exploitent, et les ignorants y croient; on a pu apprécier notamment lors des élections du 2 juillet à quel point les démocrates avaient exploité ces odieuses calomnies; de très-éloquentes et très-spirituels discours furent prononcés à cette époque à l'Assemblée par M. Félix Dupin, d'Audifret Pasquier et autres; on pensait que MM. les Démocrates cesseraient un système indigne d'un parti politique, mais la manœuvre leur avait trop bien réussi, pour qu'ils n'aient point tenté de la renouveler; dans la Nièvre ils ne s'en sont guère privés. Ils n'ont dédaigné ni de traiter leur honorable adversaire de partisan de la guerre avec l'Italie, ni d'ami de l'étranger. Lorsque l'on songe que l'élection a dépendu d'un déplacement de 342 voix, on s'explique la majorité qui s'est prononcée pour l'invalidation. Les démocrates protestent contre cette décision de l'Assemblée, mais ce ne sera pas un enseignement pour eux.

Ils ont le mépris de la masse électorale, au point pour s'attirer les suffrages d'exploiter tous les préjugés de la foule; eux qui parlent tant de l'ignorance du peuple, ils n'ont guère le souci de la faire cesser, mais ils s'efforcent de l'entretenir en répandant les bruits les plus calomnieux, en augmentant la confusion dans les esprits, en réveillant les haines les moins justifiées. Ils mettent l'ignorance en coupe réglée, et sans rougir des moyens employés, essaient d'en tirer de beaux résultats au profit de leurs ambitions électorales. Cette élection invalidée, l'Assemblée a repris les discussions d'affaires et les projets de loi qui sont à son ordre du jour. Le projet de loi sur la Légion d'Honneur, primitivement en 73 articles, a été renvoyé à la commission; le garde des sceaux a proposé un contre-projet en 5 articles qui sera probablement adopté et qui, tout en sauvegardant les règlements de l'ordre, ne porte pas atteinte aux prérogatives des ministres.

Il ne faut pas se le dissimuler, nous entrons sans aucun doute dans une phase de luttes ardentes. Les revendications politiques et sociales déchainées depuis le 4 septembre, exaspérées par la défaite de la Commune, encouragées et fortifiées par la singulière tactique du gouvernement de M. Thiers envers elles, ne négligeront pas une occasion d'ébranler par des assauts réitérés le refuge improvisé le 24 mai. A peu de jours de distance, voilà déjà trois attaques que le cabinet a dû repousser: la première, qui avait pour point de départ une circulaire confidentielle de M. Pascal, dans la confiance de laquelle tout le monde avait été mis en même temps que les intéressés, incriminait la moralité du gouvernement. La seconde, à propos de M. Ranc, traduisait sur la sellette sa justice, accusée de se laisser corrompre par les passions politiques. La troisième enfin, la plus grave à mon avis, c'est l'interpellation de mardi où, à propos d'un arrêté de police pris par le maire-préfet de Lyon dans la plénitude de son droit, on a manœuvré à la tribune et dans la presse radicale le fantôme de la liberté de conscience, avec une désinvolture et un aplomb que jamais ne connaissent les conservateurs auxquels on reprochait de jouer du spectre rouge. Plût au ciel que le spectre rouge n'eût été en effet qu'un croquemitaine à l'usage des politiques aux abois qui, à défaut de bonnes raisons, veulent faire peur aux grands enfants qu'ils mènent! nous n'aurions pas dans Paris tant de ruines à relever, de blessures à panser, de hontes à effacer! Voilà les attentats commis par l'ogre rouge; à ses œuvres, on reconnaît son existence.

Nos adversaires auraient bien de la peine à nous montrer, je ne dis pas un pareil dossier, mais la plus légère preuve à l'appui de leurs déclamations sur la liberté de conscience violée. Pourquoi font-ils intervenir la religion dans la lutte qu'ils soutiennent contre l'ordre de choses rassurant qui date du 24 mai? C'est que la question religieuse est aux conflits politiques ce que le pétrole est aux incendies matériels. Ils ont donc amené la liberté de conscience dans le débat, absolument comme à la dernière heure les soldats de la Commune, enragés par la défaite, roulèrent leurs tonneaux et firent jouer leurs pompes à pétrole au pied de nos monuments. Qu'a de commun la liberté de conscience, que personne ne songe à attaquer, excepté ceux qui insultent les prêtres en attendant qu'ils les fusillent, et qui profanent les églises quand ils ne les brûlent pas? Qu'a de commun la liberté de conscience avec ces faits hideux de proxénétisme anti-religieux et d'embauchage de cadavres que nous avons dénoncés sans relâche dans nos journaux, ce qui sous la singulière république conservatrice de M. Thiers, nous valut tant de fois le reproche de calomnie contre la municipalité lyonnaise? M. Berté n'a pas eu à faire autre chose, pour convaincre la majorité, que

d'exposer au grand jour de la tribune les faits dont la presse honnête de Lyon avait si souvent rempli avec dégoût ses colonnes. Dès lors, et sans que le ministre eût besoin d'être un foudre de gloire, tous les arguments de M. Le Royer étaient réduits en poudre. Un préfet qui eût laissé continuer librement à Lyon ce commerce de scandales et ces entreprises de propagande à qui les entretiens civils offraient en quelque sorte un champ de foire permanent, n'aurait pas été un préfet plus conservateur que M. Barodet lui-même n'était conservateur, au beau temps de sa mairie aussi laïque que désorganisée.

C'est toujours la guerre sociale, sous le nom complaisant de liberté de conscience et sous le masque d'une guerre de religion qu'ils ont inventée pour nous accuser de l'avoir déclarée. Ce qui est vrai c'est que, comme M. Chesnelong, député des Basses-Pyrénées, l'écrivait hier soir dans la Gazette de France, notre patrie, qui est un pays de libre conscience, est aussi, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, un pays de foi chrétienne. Ce qui est vrai, c'est qu'une autorité qui serait restée neutre devant les manifestations matérialistes dont Lyon était le théâtre privilégié, où se donnaient de préférence carrière les comédies ordinaires de l'insurrection contre toutes les lois, se serait condamné à mort, attendu que le matérialisme qui chasse Dieu de l'âme et de la société humaine, creuse un trou où toute civilisation de l'humanité elle-même se saurait tarder à périr.

Il ne s'agit pas de savoir si l'Etat doit rester neutre entre les divers cultes, ce qui est le seul terrain de la liberté de conscience, mais s'il doit assister impassible à un carnaval moral qui supprime le devoir et corrompt les âmes, en attendant qu'il soulève les pavés et arme les bras contre la loi. L'ordre moral et l'ordre matériel étaient également en cause dans les entretiens solidaires de Lyon; la liberté de conscience, non; pas plus la liberté de penser, la liberté d'écrire, la liberté d'aller et venir, la liberté enfin, la liberté tout court, qui n'a pour limite chez chacun d'entre nous que la liberté du voisin, de sorte que tout droit engendre un devoir, en matière de religion ou de politique, aussi bien qu'en humble matière de volerie.

Citons encore l'excellente communication de M. Chesnelong à nos confrères de la Gazette de France: « L'arrêté préfectoral, en préservant la liberté des cultes, n'atteint que la liberté contraire: la liberté de l'irreligion. Je constate d'ailleurs qu'il n'attaque pas cette dernière liberté elle-même dans le fort intérieur de la conscience individuelle, qu'il n'en interdit pas la manifestation extérieure, qu'il la restreint simplement à des proportions qui ne permettent pas de la faire dégénérer en excitations violentes et désordonnées. »

Or, c'est là justement le seul but que poursuivent les faux chevaliers de la liberté de conscience, qui leur importe aussi peu que toutes les libertés. Que veulent-ils? La liberté de la propagande

révolutionnaire, rien de plus, rien de moins. Ils mettent aujourd'hui la liberté religieuse de la partie, parce que c'est le déguisement qui paraît le plus propos à leurs desseins.

Le parti conservateur, qui vient de repousser si victorieusement l'attaque dont l'arrêté de M. Ducros était le prétexte, ne doit pas se faire d'illusion sur ce qui l'attend: c'est une guerre sans paix ni trêve, sans quartier ni merci. Du moment que lutté a pris le caractère religieux, c'est qu'elle sera impitoyable. Les radicaux sentent que la victoire finale leur échappe tant qu'il restera vestige de croyance dans les âmes, et leur croisade a pour but la délivrance de la matière. C'est la révolte suprême. Quand ils auront affranchi le corps de la tyrannie de l'âme, alors seulement ils auront gagné, et la vraie Commune définitive chassera l'ordre et la loi non plus à Versailles, mais aux calendes grecques et au cimetière d'où l'on ne revient pas.

On massacrera les uns, on déportera les autres; on écrasera sur place le reste des gens de bien toujours au nom de la liberté de conscience! La liberté de conscience, c'est le droit d'opprimer ou d'exterminer tous ceux qui ont une conscience.

Voilà ce qui vous menace, si nous nous divisons. Orléanistes, bonapartistes, légitimistes, républicains même, puisque le malheur des temps a forcé d'honnêtes gens à se réfugier dans la République, serrons nos rangs contre l'invasion du matérialisme, avant-garde de la barbarie. Nous ne devons pas regarder en arrière et chercher dans le passé ce qui nous est réservé, si jamais on laissait reprendre la direction des affaires publiques à ceux qui achètent des cercueils d'enfants pour y planter le drapeau rouge.

Nous sommes entrés dans la phase la plus aiguë du combat. Nous venons de vaincre dans des escarmouches, il dépend de nous d'emporter la victoire décisive. C'est une question d'unité de drapeau et de vigilance contre un ennemi qui sait prendre toutes les formes, arborer tous les pavillons, et qui n'est jamais de plus dangereux et de moins justifié entre ses mains que celui de la liberté de conscience. — H. de PENE.

### CHRONIQUE

Il vient d'être fait au ministère du commerce un travail ayant pour but de préciser la partie et le caractère des modifications introduites par le gouvernement de M. Thiers dans notre législation commerciale. Ce travail a été rédigé par M. Ozenne.

On annonce l'arrivée du Schah en France pour le 3 juillet. Il débarquera à Calais et non à Cherbourg. La fête de Versailles serait fixée au 6. La représentation de gala à l'Opéra, la fête et la revue données par la ville de Paris auront lieu dans la semaine qui suivra. M. Mellinet, ministre de France

en Perse, est arrivé à Londres, où il a été reçu par le grand vizir du Schah.

M. Magne a donné hier plusieurs audiences et est presque complètement rétabli.

Une arrestation... importance a eu lieu mercredi dans le quartier des Ternes, à Paris. La police aurait mis la main sur le fameux chef du bataillon fédéré de Levallois, qui fut l'un des instigateurs de bon nombre d'actes odieux commis par la Commune.

Ce sinistre personnage, se croyant oublié, était revenu à Paris il y a quelque mois; il y servait de correspondant à MM. Verwersch, Razoua, Gaillard, Cluseret, etc.; c'est par son intermédiaire que passaient bon nombre de recommandations aux frères et amis. Les papiers trouvés chez lui présentent, parait-il, le plus haut intérêt, en ce sens qu'ils font connaître les bases sur lesquelles devait être assise la prochaine Commune. Ces lettres, ces documents, les emblèmes étiquetés trouvés chez lui ont mis sur la trace d'individus depuis longtemps cherchés et ont fait connaître bon nombre d'adhérents, encore ignorés, à la doctrine du pétrole.

Dans un salon où l'on s'entretenait de la séance de mardi, l'éloge du ministre de la guerre était dans toutes les bouches, et quelqu'un, citant cette belle pensée qui termine la courte harangue du général du Barail: « Si vous ôtez aux hommes de guerre la croyance à une autre vie, vous n'avez plus rien à leur offrir que le sacrifice de leur

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 28 juin.

Les questions politiques vont probablement chômer pendant quelque temps. Les ministères et les commissions de l'Assemblée sont occupés de leurs travaux intérieurs pour la fin de la session. En ce qui concerne la commission du budget de 1874, elle n'a pu encore, quoique édue depuis quelques semaines, commencer activement l'examen des divers chapitres des recettes et dépenses. M. Léonce de Lavergne, président de la commission du budget, s'est vainement présenté, plusieurs fois, chez le ministre des finances pour en obtenir communication du résultat de ses renseignements sur la situation financière. Il a toujours été répondu que le ministre ne se trou-

### Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 30 JUIN 1873

— 25 —

LE

## BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE

XVI — (Suite)

Disons-le toutefois, si grande que fut la liberté dont elle jouissait, Marthe en abusa tant et si bien qu'il vint un moment où ses parents furent en quelque sorte forcés de s'apercevoir qu'il était survenu un grand changement dans ses habitudes, jadis si régulières et si rangées. Elle sortait tous les jours, sous divers prétextes qui n'étaient rien moins que justifiés, et souvent à des heures où elle ne pouvait même pas alléguer les travaux de la ferme. Il y avait d'ailleurs dans sa manière d'être comme dans sa personne et dans son humeur des changements si profonds, des variations si soudaines qu'elle devait frapper l'œil d'une mère.

Plus d'une fois elle avait, sans raison, et dans le seul but de s'assurer quelques instants de liberté, négligé d'exécuter les ordres donnés par son père. Quand, pour une raison ou pour une autre, il lui arrivait de ne pouvoir pren-

dre la clé des champs, — et ici l'expression n'est ni une métaphore ni une image, — elle en éprouvait une contrariété si visible qu'il était impossible de ne pas le remarquer.

Mais si Catherine et Jacques étaient témoins de l'effet, ils n'avaient pu encore s'élever jusqu'à la cause: ils la cherchaient et ne la trouvaient pas. Ils l'eussent vu partout, excepté où elle était. Ils pensaient à ces malaises sans nom qui accompagnent, chez les jeunes filles, les évolutions de la croissance; à ces troubles nerveux auxquels sont parfois sujettes ces organisations plus fines, plus délicates et plus sensibles que les nôtres; à ces mélancolies mystérieuses, sans raison avouée, qui s'emparent quelquefois des femmes, selon le cours changeant des saisons, — et auxquelles le mieux est encore de ne point prendre garde. C'était là, sans nul doute, la véritable, la seule cause des inexactitudes et des irrégularités de Marthe. Ils le croyaient, du moins.

Malheureusement pour notre jeune amie, ce que ne voyaient ni son père ni sa mère, d'autres l'avaient vu, qui n'avaient nulle raison de se montrer bienveillants ou discrets. Ils ne le furent point.

On jura, dans le village, de ces rendez-vous, beaucoup trop fréquents, absolument téméraires, qui n'étaient même plus mystérieux, de la jeune paysanne avec l'officier. Alors que ces rendez-vous étaient encore innocents, on les incrimi-

nait déjà. Un homme surtout ne les pardonnait pas.

On devine que c'était Jollivet. Dès le soir de leur première rencontre chez maître Tournébut, sa jalousie avait été mise en éveil par l'assiduité du bel officier près de Marthe. A partir de ce moment, il ne les avait jamais absolument perdus de vue. Soit par lui, soit par des espions à ses gages, soit même au besoin par sa servante, Argus d'autant plus intéressé à bien voir qu'en racontant ce qu'elle avait vu, et en assaillant ses rapports de malicieuses commentaires, elle s'apercevait bien qu'elle torturait son maître, et se vengeait ainsi des griefs grands ou petits qu'un homme comme lui donne toujours à ceux qui ont le malheur de vivre dans sa redoutable intimité, l'usurier sut bientôt, à n'en pouvoir douter, tout ce qu'il voulait, ou plutôt ce qu'il ne voulait pas savoir.

Il serait plus facile vraiment d'imaginer que de peindre sa colère; mais colere est un mot beaucoup trop doux, et c'est l'ireur qu'il faudrait dire. Au lieu d'être tout simplement le prétendant de la fille de Jacques, il eût été son maître et seigneur, de par M. le maire et M. le curé, qu'il n'eût pas laissé éclater de pareils transports. On eût dit vraiment que c'était son bien que M. de Kergor lui volait.

Et comme tous les moyens lui étaient bons, même les mauvais, quand il s'agissait de donner satisfaction à ses âpres

passions, il n'hésita point devant une action indigne, en révélant à Jacques le secret qu'il avait si malheureusement surpris.

Le pauvre père fut tout simplement magnifique d'incrédulité. — Ah! ah! monsieur Jollivet, vous me la baillez belle! dit-il à l'usurier... Marthe, ma fille, avoir des rendez-vous... et avec un monsieur, encore! c'est à dire avec un homme qu'elle ne pourrait pas même épouser... Tenez! vous ne me fâchez pas! non! vous me faites rire! Bien sûr, vous aviez une taie sur l'œil, le jour où vous avez cru voir cela... mais, moi qui vous parle, je le verrais que je ne le croirais pas!

En attendant cette assertion plus paternelle peut-être qu'intelligente, et dans laquelle il y avait certes, plus d'affection que de raison, Jollivet eut un dédaigneux mouvement d'épaules.

— Moi, dit-il, je ne puis pas me crever les yeux volontairement. Quand je regarde, je vois... et quand je vois, je crois!... surtout quand je vois souvent. La première fois... j'ai douté!... quoique le mal, avec les femmes, soit plus probable que le bien... enfin, un hasard était possible... Mais la seconde fois... mais la troisième... Et ce n'est pas deux fois, trois fois... c'est dix fois, c'est vingt qu'on les a vu ensemble, c'est toujours!

L'usurier venait de prononcer ces paroles avec une telle assurance que la conviction du malheureux père en fut

ébranlée quelque peu. Il ne crut pas encore — pouvait-il croire à l'imprudence si coupable de son enfant? — mais déjà le doute se glissait dans son âme, et, avec le doute, une intolérable angoisse!

— Mon Dieu! si pourtant c'était vrai! se dit-il enfin.

Comme tous ceux qui vivent des passions des autres en les exploitant, Jollivet était singulièrement habile à suivre sur les visages le jeu de ces passions. — Il lisait sur une physionomie comme dans un livre. — Il s'aperçut bien vite de l'effet produit par les terribles paroles qu'il venait de prononcer. Il comprit que c'était maintenant le moment de frapper les derniers coups, ceux qui entraînent toutes les convictions et qui emportent toutes les résistances.

— Eh bien! dit-il à Jacques, puisqu'il en est ainsi, je m'engage à vous donner tant de preuves que, quand bien même vous le voudriez, il ne vous sera plus possible de douter. Serez-vous content, alors?

— Tout autant que vous! répondit le père de Marthe avec une certaine brusquerie. Le mot était tellement en situation, comme on dit au théâtre, qu'il désarçonna son homme. Pendant une seconde ou deux, Jollivet hocha la tête sans mot dire: il ne trouvait rien à répliquer.

Mais, chez lui, de telles surprises n'étaient que passagères: il ne tardait jamais bien longtemps à se remettre, et